

Christelle PETEX

Députée de la Haute-Savoie

Conseillère Départementale de la Haute-Savoie

Ministère de l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Madame Elisabeth BORNE
Ministre
Hôtel de Rochechouart
110 rue de Grenelle
75357 PARIS

CP/LC/25/5

La Roche-sur-Foron, le 10 janvier 2025

Madame la Ministre,

Je me permets de porter à votre attention une problématique qui m'a été récemment soulevée par plusieurs enseignants, et qui mérite, à mon sens, une réflexion approfondie à l'échelle nationale.

Force est de constater qu'un problème récurrent et de plus en plus prégnant se dessine : le manque de flexibilité dans la gestion des parcours professionnels et la difficulté à attirer et retenir des enseignants dans les écoles. Nous faisons face à un véritable enjeu de recrutement, mais aussi de fidélisation des enseignants.

L'une des demandes les plus fréquemment exprimées par ces professionnels concerne le cumul d'activités, notamment en ce qui concerne la création ou la reprise d'entreprise. Aujourd'hui, la circulaire 2024-25, en particulier son annexe 2, rend impossible pour un enseignant de déclarer la création ou la reprise d'une micro-entreprise dans le cadre d'un cumul d'activités, ce qui était pourtant possible sous la circulaire précédente (2023-24). Cette décision restreint considérablement les possibilités d'évolution professionnelle et personnelle des enseignants, en les empêchant de diversifier leurs activités tout en continuant à exercer leur mission d'enseignement.

Je suis convaincue qu'il serait pertinent de réévaluer cette restriction, notamment au regard des évolutions actuelles du monde du travail, où l'entrepreneuriat et la polyvalence sont des atouts majeurs. En effet, l'évolution des aspirations des enseignants et des besoins du système éducatif pourraient être parfaitement conciliées à travers une ouverture du cumul d'activités sous certaines conditions. Permettre aux enseignants de créer ou reprendre une entreprise tout en continuant à exercer leur métier contribuerait non seulement à renforcer leur attractivité, mais aussi à enrichir leur expérience professionnelle, ce qui serait bénéfique pour l'ensemble du système éducatif.

Christelle PETEX

Députée de la Haute-Savoie

Conseillère Départementale de la Haute-Savoie

Il me semble donc essentiel d'explorer cette possibilité d'un assouplissement des règles, afin de répondre aux attentes des enseignants et aux besoins du secteur. Un tel assouplissement pourrait également avoir un impact positif en termes de motivation, de bien-être au travail, et de diversification des compétences au sein de l'Éducation Nationale.

En effet, la liberté d'entreprendre, tout en maintenant un équilibre avec la fonction d'enseignant, pourrait offrir aux enseignants davantage d'autonomie et de perspectives d'évolution, ce qui, en retour, pourrait contribuer à attirer de nouveaux talents dans l'enseignement.

Je souhaite également souligner que la question du cumul d'activités ne doit pas être vue uniquement comme une solution pour les enseignants les plus expérimentés ou en reconversion, mais également comme un levier pour attirer et retenir des talents dans des disciplines en tension, où le manque de professeurs est particulièrement préoccupant.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cette réflexion, qui, je le crois, mérite une réévaluation au regard des réalités du terrain.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

meilleures salutations, Christelle PETEX,
Députée

